

SPORTIVE JEUNES

Réunion du lundi 29 Janvier 2018

Président des compétitions : M. BEGON Y.

Présents : MM. BELISSANT, AMADUBLE, GODIGNON

Excusés : MM. MORNAND, ARCHIMBAUD

PROGRAMMATION DES MATCHS EN RETARD

SECTEUR OUEST

A - Pour les 03 – 04 Février 2018

- U16 Honneur :

22305.1 : U.S. Issoire – Clermont Foot Auvergne 63 (2) (remis du 27/01/2018)

22307.1 : F.C. Riom – F.C. Cournon d’Auvergne (remis du 17/12/2017)

B - Pour les 10 – 11 Février 2018

- U18 Honneur :

22149.1 : F.C. Cournon – U.S. Saint Flour (remis du 23/12/2017)

22157.1 : A.S. Yzeure – Le Puy Foot 43 Auvergne (remis du 28/01/2018)

- U18 Promotion d’Honneur :

22244.1 : U.S. Sucs et Lignon – F.C. Espaly (remis du 27/01/2018)

- U16 Honneur :

22309.1 : Montluçon Football – FC2A Cantal Auvergne (remis du 10/12/2017)

22312.1 : Sauv. Brivois – U.S. Issoire (remis du 09/12/2017)

- U16 Promotion d’Honneur :

22351.1 : S.A. Thiers – C.S. Arpajon (remis du 27/01/2018)

22354.1 : F.C. Chamalieres – U.S. Brioude (remis du 10/12/2017)

SECTEUR EST

A – Pour les 03 – 04 Février 2018

- U19 Promotion Ligue :

Poule A :

20800.1 : Roannais Foot 42 – U.S. Vénissieux (remis du 25/11/2017)

20805.1 : Eybens OC – Firminy Innersport (remis du 03/12/2017)

Poule B :

20871.1 : Cluses Scionzier FC – Roche St Genest (remis du 03/12/2017)

20873.1 : Grenoble Foot 38 2 – Essor Bresse Saône (remis du 03/12/2017)

- U17 Ligue :

20200.2 : Nivolet F.C. – Vaulx en Velin F.C. (remis du 17/12/2017)

- **U17 Promotion Ligue :**

Poule A :

20266.2 : DOMTAC FC – FC Lyon Football 2 (remis du 17/12/2017)
20267.2 : Roannais Foot 42 – Saint Chamond Foot (remis du 17/12/2017)
20269.2 : Dombes Bresse – Olympique Valence 2 (remis du 17/12/2017)
20270.2 : Firminy Inersport – Bourgoin Jallieu 2 (remis du 17/12/2017)

Poule C :

20400.2 : Grpmt Jeunes Epine – Grenoble Foot 38 2 (remis du 17/12/2017)

- **U15 Elite :**

20465.1 : Annecy FC – Bourgoin Jallieu (remis du 17/12/2017)

- **U15 Ligue :**

20530.2 : Nivolet FC – Chambéry Savoie Foot (remis du 17/12/2017)
20531.2 : St Etienne AS 2 – Grenoble Foot 38 (remis du 17/12/2017)
20533.2 : Davezieux Vidalon US – Vaulx en Velin FC (remis du 17/12/2017)

- **U15 Promotion Ligue :**

Poule C :

20728.2 : Cluses Scionzier FC – Aix les Bains FC (remis du 17/12/2017)

B : Pour le 11 Février 2018

- **U19 Promotion Ligue :**

Poule B :

20884.1 : Cluses Scionzier FC – Essor Bresse Saône (remis du 17/12/2017)

COUPE GAMBARDILLA – CREDIT AGRICOLE

Les 32èmes de finale ont lieu les 03-04 février 2018.

Les rencontres concernant les clubs de la LAuRAFoot sont les suivantes :

Olympique Valence / A.C. Ajaccio
F.C.S.R. Haguenau / F. Bourg en Bresse Peronnas 01
A.P.M. Metz / A.S. Saint Priest
F.C. Echirrolles / Ol. Marseille
Clermont Foot 63 / Nimes Ol.
A.S. Saint Etienne / Dijon F.C.O.

MODIFICATIONS D'HORAIRE

U19 PROMOTION DE LIGUE – Poule A

* le match n° 20068.2 : L'Etrat La Tour Sportif / U.S. Millery Vourles aura lieu le 04 mars 2018 à 15 h. 00 (au lieu de 13 h. 00)

* le match n° 20079.2 : L'Etrat La Tour Sportif / Firminy Inersport se déroulera le 18 mars 2018 à 15 h. 00 (au lieu de 13 h. 00)

DOSSIER

LE PUY FOOT 43 AUVERGNE / A.S. YZEURE en U18 Honneur – du 28/01/2018

Suite à une réunion téléphonique en date du 29 janvier 2018,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que le Club recevant avait retenu et proposé le terrain synthétique de Retournac comme terrain de repli afin de disputer cette rencontre en retard de championnat,

Considérant que ce match n'a pu se dérouler du fait que le terrain était enneigé depuis le vendredi précédant la rencontre,

Considérant que les deux équipes étaient malgré tout présentes à Retournac à l'heure de la rencontre,

Considérant qu'en application des dispositions fixées à l'article 38.3 des Règlements Généraux de la Ligue, le club recevant se devait de fournir un terrain de repli reconnu praticable,
La Commission décide d'inverser le lieu du match en le donnant à jouer le dimanche 11 février 2018 à 13 h. 00 sur le terrain synthétique de l'A.S. YZEURE.

En application des dispositions arrêtées par le Conseil de Ligue, la Commission met à la charge de Le Puy Foot 43 la somme de 530 euros (2,30 € x 231 km aller) correspondant à l'indemnité de remboursement des frais de déplacement de l'équipe de l'A.S. Yzeure et de mettre les frais d'arbitrage et d'un éventuel délégué pour ce futur match à supporter en totalité par Le Puy Foot 43.

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des R.G. de la F.F.F.

INFORMATIONS

Modification de programmation des rencontres (Art. 31 des RG de la LAuRAFoot)

Précisions :

« ...Les clubs peuvent se mettre d'accord entre eux pour déplacer la rencontre au cours du même week-end. La demande doit être faite le lundi Midi de la semaine précédant celle de la rencontre, soit 12 ou 13 jours avant, par Footclubs (sauf disposition particulière adoptée par la Commission Régionale des Compétitions).... »

Remplacement des joueurs (Art.28 des RG de la LAuRAFoot)

Précisions :

« ... Pour toutes les catégories d'âges, le nombre de changements autorisés au cours des dix (10) dernières minutes du temps réglementaire est limité à deux (2) par équipe. Les changements sont gérés par l'arbitre.

Tous les joueurs figurant sur la feuille de match seront considérés comme ayant effectivement participé à la rencontre, à l'exception de ceux qui seront notés « non entrant » sur la feuille de match par l'arbitre »

FMI – Feuille de match

La Commission rappelle aux clubs qu'ils doivent transmettre la FMI **dès la fin du match.**

Permanence téléphonique pour la FMI le week-end : M. CHABAUD au 06 88 29 45 46 ; voir également sur le site Internet de la LAuRAFoot.

Le secrétaire :

M. BELISSANT Patrick